



International  
Civil Aviation  
Organization

Organisation  
de l'aviation civile  
internationale

Organización  
de Aviación Civil  
Internacional

Международная  
организация  
гражданской  
авиации

منظمة الطيران  
المدني الدولي

国际民用  
航空组织

Tél. : +1 514-954-8080

Réf. : AN 3/25.1-16/6

le 1<sup>er</sup> février 2016

**Objet :** Questionnaire sur l'état des réserves de halons des États

**Suite à donner :** Prière d'informer l'OACI de l'état de vos réserves de halons d'ici le 1<sup>er</sup> avril 2016 au plus tard

Madame, Monsieur,

1. J'ai l'honneur de solliciter des renseignements sur les réserves de halons auxquelles l'industrie de l'aviation civile a accès dans votre État pour soutenir ses opérations futures. La Résolution A38-9 : *Remplacement des halons*, adoptée par la 38<sup>e</sup> session de l'Assemblée de l'OACI (Montréal, 2013), prie instamment les États d'établir quelles sont leurs réserves de halons et la qualité des halons et de les contrôler. En outre, elle les prie instamment d'informer régulièrement l'OACI de ces réserves et charge la Secrétaire générale de rendre compte des résultats au Conseil. En conséquence, vous trouverez ci-joint un questionnaire sur l'état des réserves de halons que je vous serais reconnaissante de bien vouloir retourner à l'OACI au plus tard le 1<sup>er</sup> avril 2016. Ce questionnaire peut aussi être rempli en ligne à l'adresse <http://www.icao.int/safety/Pages/Halon-Reserves-Questionnaire-2016.aspx>.

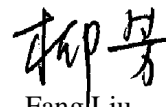
2. Les réserves de halons sont essentielles aux systèmes d'extinction d'incendie installés à bord des aéronefs dans lesquels les halons servent d'agent extincteur. Le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone ayant interdit la production de halons, l'industrie aéronautique doit faire appel à des halons recyclés. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement estime que les sources de halon 1301, qui est largement utilisé dans les systèmes d'extinction d'incendie de compartiments de moteurs/groupes auxiliaires de puissance et de compartiments cargos, pourraient tarir dès 2045.

3. En raison de l'interdiction de la production de halons prévue par le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, les délais ci-dessous ont été fixés dans l'Annexe 6 — *Exploitation technique des aéronefs* (Partie 1, paragraphe 6.2.2.1 ; Partie 2, Section 2, paragraphe 2.4.2.3 ; Partie 3, Section II, paragraphe 4.2.2.1, et Section III, paragraphe 4.1.3.2), et dans l'Annexe 8 — *Navigabilité des aéronefs* [Partie II, paragraphe 1.1, alinéa b)] pour le remplacement des halons comme agent extincteur (voir le tableau ci-après pour les dates d'application).

16-0161

	<b>Date d'application</b>	<b>Observations</b>
<b>Systèmes d'extinction d'incendie équipant les toilettes</b>	31 décembre 2011	Les halons ne doivent pas être utilisés dans un aéronef dont le premier certificat de navigabilité a été délivré le 31 décembre 2011 ou après.
<b>Extincteurs portatifs</b>	31 décembre 2016	Les halons ne doivent pas être utilisés dans un aéronef dont le premier certificat de navigabilité aura été délivré le 31 décembre 2016 ou après.
<b>Systèmes d'extinction des incendies des moteurs et des groupes auxiliaires de puissance</b>	31 décembre 2014	Les halons ne doivent pas être utilisés dans un aéronef dont le premier certificat de navigabilité a été délivré le 31 décembre 2014 ou après.
<b>Systèmes d'extinction des incendies des compartiments cargos</b>	À déterminer	La 39 <sup>e</sup> session de l'Assemblée de l'OACI recommandera une date d'application.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, les assurances de ma très haute considération.



Fang Liu  
Secrétaire générale

**Pièce jointe :**

Questionnaire sur les réserves de halons des États

**QUESTIONNAIRE SUR LES RÉSERVES DE HALONS DES ÉTATS**

***Note à l'intention du répondant***

*Le présent questionnaire peut être rempli par le correspondant OACI ou transmis à une autre personne en vue d'être rempli et présenté. Le nom et l'adresse électronique de la personne qui remplit et présente le questionnaire, de même que ceux du correspondant OACI, doivent être fournis. Si votre État a plus d'un correspondant OACI, veuillez-vous assurer qu'un seul questionnaire rempli sera présenté.*

**Nom de l'État :** \_\_\_\_\_ **Date :** \_\_\_\_\_

**Nom du correspondant OACI :** \_\_\_\_\_ **Courriel :** \_\_\_\_\_

**Nom du répondant :** \_\_\_\_\_ **Courriel :** \_\_\_\_\_

1. Votre État connaît-il la source des halons recyclés qu'utilisent les exploitants aériens de votre État dans les systèmes d'extinction d'incendie des aéronefs ?

Oui  Non

Observations (le cas échéant) :

---

---

---

2. Votre État contrôle-t-il la qualité des halons utilisés par l'aviation ?

Oui  Non

Observations (le cas échéant) :

---

---

---

3. En raison de l'interdiction de la production de halons prévue par le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, et compte tenu des délais fixés dans l'Annexe 6 — *Exploitation technique des aéronefs* (Partie 1, paragraphe 6.2.2.1 ; Partie 2, Section 2, paragraphe 2.4.2.3 ; Partie 3, Section II, paragraphe 4.2.2.1, et Section III, paragraphe 4.1.3.2), et dans l'Annexe 8 — *Navigabilité des aéronefs* [Partie II, paragraphe 1.1, alinéa b)] concernant le remplacement des halons comme agent extincteur, prévoyez-vous de disposer de suffisamment de halons pour répondre aux besoins de l'aviation civile de votre État ?

Halon 1211 :  Oui  Non  Incertain  Sans objet

Halon 1301 :  Oui  Non  Incertain  Sans objet

Halon 2402 :  Oui  Non  Incertain  Sans objet

Observations (le cas échéant) :

---

---

---

4. Connaissez-vous le volume des réserves de halons auxquelles l'industrie de l'aviation civile a accès dans votre État pour soutenir ses opérations futures ? Dans l'affirmative, prière d'indiquer ce volume en tonnes métriques :

Halon 1211 :  Oui : \_\_\_\_\_  Non  Sans objet

Halon 1301 :  Oui : \_\_\_\_\_  Non  Sans objet

Halon 2402 :  Oui : \_\_\_\_\_  Non  Sans objet

Observations (le cas échéant) :

---

---

---

5. Votre État prévoit-il des problèmes en ce qui concerne la délivrance du premier certificat de navigabilité le 31 décembre 2016 ou après cette date ?

Oui  Non

Observations (le cas échéant) :

---

---

---

### **À l'intention des États de conception**

6. Votre État a-t-il délivré un nouveau certificat de type après le 31 décembre 2014 ?

Oui  Non

Observations (le cas échéant) :

---

---

---